

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_2022_02811

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/10/2022

Objet : Décision exécution frais et risques du titulaire - défaillance société marché 18.117

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 27/10/2022

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DECISION EXE FRAIS ET RISQUE MARK AND BALSAN.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20221025-DCP_2022_02811-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/10/2022



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2022_0281

Objet : marché fourniture combinaisons agents police municipale - Notification exécution marché aux frais et risques de MARK and BALSAN.

APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Vu le CCAG-FCS 2009 et notamment son article 36-2 ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la non-exécution de la société MARK AND BALSAN de ses obligations contractuelles en vertu des marchés 19117, 18118, 18119, 18120;

Considérant le principe de continuité du service public ;

Considérant la possibilité de recourir à un autre prestataire aux frais et risque du titulaire défaillant d'un marché.

DECIDONS

Article 1^{er} : De nolifier à la société MARK and BALSAN l'exécution du marché relatif à la fourniture de combinaison pour les agents de la police municipale à ses frais et risques.

Article 2 : De contractualiser avec la société RIVOLIER, située au ZI chemin Collonges, à Saint Just Saint Rambertet (42170) dont le SIRET est le 544 500 812 00018, pour 8 127,90 euros HT soit 9753.48 € TTC.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa date de commencement définie par ordre de service. La durée totale est de 5 mois comprenant ainsi 2 mois de préparation et trois mois d'exécution de travaux.

Article 3 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **25 OCT. 2022**



Jean-Marie Vuylstecker
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint au Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut être contestée auprès de tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Un recours gracieux peut être introduit auprès de l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.